

**MOTION PRÉSENTÉE AVEC LE VOTE DU BUDGET**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL MONTAIGNE**  
**28/11/2016**

L'ensemble des représentants des enseignants et des élèves présents au conseil d'administration du 28 novembre 2016 souhaitent présenter cette motion pour accompagner le vote du budget du lycée professionnel Montaigne d'Amiens.

Nous notons qu'aucun représentant de la région n'est présent au conseil d'administration de notre établissement en cette période de fusion des deux régions et nous le regrettons au vu des changements que cela implique.

Nous avons pris note des nouvelles dispositions impliquant que chaque établissement ne doit pas disposer de fonds de roulement trop important (limités à 90 jours de fonctionnement) et que la nouvelle dotation attribuée au lycée Montaigne correspond à cette nouvelle norme.

Cependant nous regrettons que les dotations soient organisées en deux temps : une dotation initiale globale de fonctionnement et par la suite une dotation à se partager entre établissements à l'issue d'un dialogue individualisé mettant, à notre sens, implicitement en concurrence les lycées entre eux. **Nous souhaitons, pour les années à venir, que l'attribution des dotations soient uniques et répondent spécifiquement aux besoins des établissements.**

Si la répartition du budget proposée par notre administration répond de manière adéquate aux besoins du lycée professionnel Montaigne compte tenu des nouvelles dispositions prises par les services régionaux, **nous déplorons la remise en cause et demandons le rétablissement des dispositifs suivants :**

- **Rétablissement de la subvention transport** pour les établissements picards qui ne disposent pas d'un réseau de transport aussi important que les établissements du Nord-Pas-de-Calais.
- **Rétablissement du dispositif « passeport culturel »** permettant de flécher une aide spécifiquement vers l'ouverture culturelle.
- **Réabondement de la carte génération Hauts de France** qui propose des aides bien inférieures à celles que proposaient la carte cursus et qui répondaient à des besoins pourtant réels. Nous nous interrogeons grandement sur la baisse importante de l'aide à l'équipement allouée à nos élèves quand celle des apprentis est nettement supérieure. Les difficultés en ce début d'année scolaire pour acquérir le matériel sont constatées par l'ensemble de la communauté éducative. Par ailleurs nous déplorons également la disparition du « crédit cinéma » de 8€ et du porte-monnaie « adhésion sportive » de 10€. Nous constatons au sein de l'association sportive de notre lycée un recul du nombre de licenciés et une inadéquation totale de cette mesure avec la finalité santé que nous nous attachons à développer.
- **Rétablissement du dispositif « appui lycéen »** : Nous avons bien compris que l'aide à nos élèves les plus en difficulté via les fonds sociaux relève des compétences de l'état. Cependant un fond régional existe pour répondre aux demandes des familles en cas d'épuisement des crédits nationaux. Le dispositif appui lycéen était d'une grande importance dans notre établissement et nous espérons vivement que la nouvelle organisation permettra de répondre aux besoins toujours existants.